

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/12/2024 - 8236 - 2005 B 00889 - 482 912 672 - "A.E.S."

Rodolphe ETESSE

Avocat

Juridique et Fiscal de l'Entreprise

7 Côte Vendel

22000 St BRIEUC

02 96 58 67 43

rodolphe.ettesse@avocat.fr

SELARL au capital de 200 000 €
Inscrite au Barreau de St Briec
RCS St Briec 531 128 577

ATTESTATION D'AVOCAT

JE SOUSSIGNE :

Maître Rodolphe ETESSE,
Avocat,
Domicilié 7, Côte Vendel – 22000 SAINT-BRIEUC,
Inscrit au Barreau de SAINT-BRIEUC (22),

DECLARE QUE

La collectivité des associés de la société A.E.S., Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 6, rue Lucien Rosengart – 22190 PLERIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro S.I.R.E.N. 482.912.672 m'a conféré, au moyen d'un protocole d'accord en date du 30 septembre 2024, tous pouvoirs à l'effet de :

- constater, dès que possible, l'absence d'opposition des créanciers sociaux, dans le délai d'UN (1) mois du dépôt, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-BRIEUC, du protocole d'accord ci-dessus visé, en sollicitant, auprès de ses services, un certificat de non opposition ;
- constater, à sa réception (du certificat de non-opposition des créanciers sociaux), le caractère définitif de la réduction du capital social ;
- en informer les associés par tous moyens écrits, y compris par courriel ;
- ordonner, une fois le délai d'indisponibilité passé, auprès des services de la C.A.R.P.A. et sous réserve de la transmission de son Relevé d'Identité Bancaire certifié, le virement du prix de retrait revenant à la société KERMARIO ;
- procéder à l'enregistrement du protocole d'accord ci-dessus en annexe de la présente attestation, constatant la levée de la condition suspensive et, par conséquence, le caractère définitif des opérations de réduction du capital social ;
- et, plus généralement, effectuer, concernant la société A.E.S., tous dépôts et inscriptions aux registres légaux et, notamment, au R.C.S. et R.B.E., aussi modifier toute erreur matérielle contenue dans tous actes et documents, signer toutes déclarations, toutes requêtes et tous documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et, en général, faire tout ce qui est nécessaire.

EN CONSEQUENCE ET PAR DELEGATION CONSTATE

- l'absence d'opposition des créanciers sociaux, suivant certificat de non-opposition délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-BRIEUC, le 5 novembre 2024, ci-annexé ;



- le caractère définitif de la réduction du capital de la société A.E.S., à la date du 5 novembre 2024.

EN INFORME, ce jour, les associés de la société A.E.S.

PROCEDE à l'enregistrement du protocole d'accord en date du 30 septembre 2024, qui est versé en annexe de la présente attestation.

EFFECTUE toutes formalités de droit concernant :

1. la réduction du capital de la société A.E.S.,
2. son passage de société pluripersonnelle en société unipersonnelle,
3. la fin du mandat social de Monsieur Julien BOUCZO.

POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à SAINT-BRIEUC
Le 6 novembre 2024

Rodolphe ETESSE
Avocat

Rodolphe ETESSE
Avocat
JURIDIQUE ET FISCAL DE L'ENTREPRISE
7, Côte Vendel 22200 SAINT BRIEUC
Tél. 02 96 58 67 43 Fax 02 96 60 70 49
rodolphe.ettesse@wanadoo.fr



Greffe du tribunal de commerce de Saint Brieuc
BP 2116 - 17 Rue Parmentier 22021 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Téléphone : 0296336892
www.greffe-tc-saintbrieuc.fr - www.infogreffe.fr

- MLD -

Me ETESSE Rodolphe
7 CÔTE VENDEL
22000 SAINT-BRIEUC

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION SUITE A REDUCTION DE CAPITAL

Le soussigné, greffier du greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc.

CERTIFIE qu'à la date du 5 novembre 2024, aucun enrôlement d'une demande contenant opposition à la réduction de capital de la société :

Société à responsabilité limitée "A.E.S."

6 RUE LUCIEN ROSENGART

22190 PLÉRIN

identifiée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 482 912 672

n'a été effectué conformément aux dispositions des articles L.223-34 et R.223-35 du code de commerce.

Toutefois, le présent certificat est délivré **SOUS RESERVE** de la remise d'une assignation au plus tard dans le délai de HUIT JOURS avant la date d'audience choisie par un éventuel opposant, en application des dispositions de l'article 857 du code de procédure civile.

Fait pour valoir ce que de droit.

À Saint-Brieuc, le 5 novembre 2024.

Le greffier
Yves Loic TEPHO





Acte d'Avocat

Le présent acte juridique constitue un ACTE D'AVOCAT, tel que défini par l'article 1374 du Code civil, rédigé par Maître Rodolphe ETESSE, Avocat au Barreau de SAINT-BRIEUC, représentant la société d'Avocat RODOLPHE ETESSE – AVOCAT – JURIDIQUE ET FISCAL DE L'ENTREPRISE, dont le siège social est situé 7, Côte Vendel – 22000 SAINT-BRIEUC.

EXTRAIT DU PROTOCOLE D'ACCORD

Interviennent à l'acte :

1/ Monsieur Julien BOUCZO,

Né à SAINT BRIEUC (22000), le 11 juin 1982,

De nationalité française,

Demeurant à BINIC-ETABLES-SUR-MER (22520), 4 Allée du Grand Large.

Marié à Madame Juliette Jeanne Andrée SELOSSE à la Mairie de BINIC-ETABLES-SUR-MER (22520), le 2 juillet 2016, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Nicolas BOSQUET, Notaire à BINIC-ETABLES-SUR-MER (22680), le 22 juin 2016, sans modification depuis.

De première part,

Et

2/ Monsieur Vincent BOUCZO,

Né à SAINT BRIEUC (22000), le 18 juin 1990,

De nationalité française,

Demeurant à SAINT-BRIEUC (22000), 11 Allée Chaban-Delmas.

Marié à Madame Emmanuelle HENRIQUE à la Mairie de SAINT BRIEUC (22000), le 14 septembre 2024, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Tony LEFOL, Notaire à YFFINIAC (22), le 19 juillet 2024, sans modification depuis.

R.E. J.B. V.B.

Et,

De seconde part,

3/ La société **KERMARIO**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 214 000 euros, ayant son siège social 5, Allée du Grand Large - 22520 BINIC ETABLES SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 833 871 320, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Julien BOUCZO.

De troisième part,

Et,

4/ La société **BOUCZO GERANCE**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 214 000 euros, ayant son siège social 11 Allée Chaban-Delmas – 22000 SAINT-BRIEUC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 833 871 239, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Vincent BOUCZO.

De quatrième part,

(...)

TITRE I - REDUCTION DE CAPITAL

Par décision unanime, Monsieur Vincent BOUCZO ès qualité de gérant et d'associé unique de la société BOUCZO GERANCE et Monsieur Julien BOUCZO ès qualité de gérant et d'associé unique de la société KERMARIO, seuls associés de la société A.E.S. ont décidé en application de l'article 23 – 1 (décision par acte unanime) de ce qui suit :

PREMIERE DECISION – REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES, SOUS CONDITION SUSPENSIVE

Les associés constatent que le capital social a entièrement été libéré depuis la constitution de la Société.

La collectivité des associés décide unanimement, de réduire le capital social d'une somme de QUATRE-MILLE (4.000) euros, pour le porter de la somme de HUIT-MILLE (8.000) euros à la somme de QUATRE-MILLE (4.000) euros, par voie de rachat puis d'annulation, par la Société, de DEUX-CENT-CINQUANTE (250) parts sociales, numérotées de 1 à 225 inclus et de 451 à 475 inclus, appartenant à la société KERMARIO.

Cette acquisition, qui se fera sous l'unique condition suspensive de l'absence d'opposition, dans le délai légal, des créanciers sociaux, interviendra moyennant un prix provisoire global d'UN MILLION (1.000.000) euros, soit un prix unitaire de rachat, par part sociale de 4.000 euros.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, savoir la somme globale de NEUF- CENT-QUATRE-VINGT-SEIZE-MILLE (996.000) euros, soit, encore, la somme de 3.984 euros par titre, sera imputé sur le poste « *Autres réserves* », tel que figurant au Bilan de la Société, arrêté à la

R.E. J.B. V.B.

date du 31 août 2023, dont le solde s'élevait, avant affectation du résultat comptable de l'exercice, à la somme de 1.318.553 euros, soit d'un montant suffisant pour mener à son terme la présente procédure de réduction du capital social. Aucune distribution de dividende n'a été décidée depuis le 31 août 2023.

A l'issue du délai d'opposition des créanciers sociaux et par suite de la réception du certificat de non-opposition qui sera établi par le Greffe du Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC, il sera immédiatement procédé au rachat des parts sociales ci-dessus, sans que le rachat ne donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction du capital social.

Les DEUX-CENT-CINQUANTE (250) actions, ci-dessus visées et objet du rachat, seront annulées et la somme d'UN MILLION (1.000.000) euros, due à la société KERMARIO au titre de la présente procédure de réduction de capital, lui sera versée comme suit :

- Préalablement aux présentes, la société KERMARIO a perçu une avance de CENT MILLE (100.000) euros.
- Au moyen d'un virement, sur son compte bancaire de SEPT-CENT-QUATRE-VINGT-MILLE (780.000) euros depuis le compte CARPA ouvert par Me ETESSE pour l'opération et d'ores et déjà crédité, une fois les délais d'indisponibilité passés.
- Par compensation à hauteur de 120.000 euros avec la créance détenue par la société A.E.S. sur la société BOUCZO ENERGIE, filiale à 100% de la société KERMARIO.

Un complément de prix d'annulation des 250 parts sera dû à la société KERMARIO retrayante comme suit :

Le complément de prix est fixé à la moitié du résultat comptable de la société A.E.S. arrêté au 31 août 2024 dans la limite de DEUX-CENT-MILLE (200.000) euros.

(...)

DEUXIEME DECISION – DEMISSION SOUS CONDITION SUSPENSIVE

Sous la condition suspensive ci-avant (l'absence d'opposition, dans le délai légal, des créanciers sociaux), la collectivité des associés prend acte de la fin sans indemnité du mandat social de co-gérant de Monsieur Julien BOUCZO dans la société A.E.S. et ce avec effet rétroactif au 30 septembre 2024.

La collectivité des associés confirme l'absence de non-concurrence pour Monsieur Julien BOUCZO suite à son départ du capital et de la gérance de la société A.E.S.

(...)

QUATRIEME DECISION - POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à Maître Rodolphe ETESSE, Avocat au Barreau de SAINT-BRIEUC, représentant la société d'Avocat RODOLPHE ETESSE – AVOCAT – JURIDIQUE ET FISCAL DE L'ENTREPRISE, dont le siège est situé 7, Côte Vendel – 22000 SAINT-BRIEUC, qui a accepté, à l'effet d'effectuer, concernant la Société, tous dépôts et inscriptions aux registres légaux et, notamment, au R.C.S. et R.B.E., aussi modifier toute erreur matérielle contenue dans tous actes et documents, signer toutes déclarations, toutes requêtes et tous documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ; notamment :

R.E. J.B. V.B.

- Constaté, dès que possible, l'absence d'opposition des créanciers sociaux, dans le délai de VINGT (20) jours du dépôt, au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT BRIEUC (22), du présent procès-verbal, en sollicitant, auprès de ses services, un certificat de non-opposition ;
- Constaté, à sa réception (du certificat de non-opposition des créanciers sociaux), le caractère définitif de la réduction du capital de la Société, sous réserve de la transmission,
- En informer les associés de la Société par tout moyen écrit, y compris par courriel ;
- Ordonner le virement, auprès de la C.A.R.P.A., une fois le délai d'indisponibilité passé du prix de retrait revenant à la société KERMARIO,
- Procéder à l'enregistrement du présent procès-verbal en annexe de l'attestation qu'il établira et qui constatera la levée de la condition suspensive et, ainsi, le caractère définitif de la réduction du capital social.
- Effectuer les formalités subséquentes aux modifications ci-avant par tous dépôts et inscriptions aux registres légaux et notamment Répertoire des Métiers, R.C.S., R.B.E., R.S.E.I.R.L. et R.S.A.C., modifier toute erreur matérielle contenue dans tous actes et documents, signer tous déclarations, requêtes et documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au Mandataire.

TITRE II

DISPOSITIONS FINALES

Notification – Election de domicile

Toute notification ou autre communication devant intervenir au titre des présentes devra être effectuée par écrit via lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécopie ou courriel, à condition que sa réception soit immédiatement confirmée par son destinataire.

La notification ou la communication sera réputée avoir été donnée : soit, dans le premier cas, à la date à laquelle elle aura été postée, soit, dans le second cas, à la date de la télécopie, ou du courriel.

Toutes les notifications et communications devront être adressées, aux destinataires, aux adresses suivantes :

- pour les personnes physiques : à leur domicile, tels qu'énoncés en tête des présentes ;
- pour les personnes morales : à leur siège social, tel qu'énoncé en tête des présentes.

Toute modification du destinataire et/ou de l'adresse devra être signifiée, à l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, afin de lui être opposable.

Portée

La présente convention, ainsi que ses annexes, fixent les droits et obligations, présents et futurs, des Parties signataires, relativement à son objet.

Toutes les clauses se substituent aux accords et/ou écrits antérieurs ayant le même objet.

R.E. J.B. V.B.

Indivisibilité

Toutes les clauses du présent acte, ainsi que ses annexes, sont de rigueur, aucune d'entre elles ne peut être réputée de style, chacune est une condition déterminante des présentes, sans quoi les Parties soussignées n'auraient pas contracté.

Interprétation

Les titres des articles, paragraphes et annexes de la présente convention ont un objet purement informatif et pratique et n'ont aucune portée ni conséquence juridique.

Droit applicable – Litige

La présente convention, ainsi que les opérations qu'elle décrit, sont soumises au Droit français.

En cas de litige, les Parties soussignées devront tenter de négocier, de bonne foi, une solution amiable. A défaut de règlement amiable, tous les litiges, auxquels la présente convention pourrait donner lieu, concernant, notamment, sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce territorialement compétent.

Décharge

Les Parties soussignées affirment que l'ensemble des clauses contenues dans le présent acte ont été consignées sur leurs seules déclarations, à la suite des négociations intervenues entre elles, et qu'elles sont, en tous points, conformes à leur commune intention et accords contractuels. En conséquence, elles déclarent, sans réserve, donner décharge, pure et simple, entière et définitive, aux Rédacteurs de l'acte, notamment au titre de leur devoir de conseil envers les Parties.

Aussi, les Parties soussignées affirment, sous les peines édictées par *l'article 1837 du Code général des impôts*, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu, entre elles, et reconnaissent avoir été informées, par les Rédacteurs, des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Formalités - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Frais

Les honoraires et les frais de rédaction des présentes, établis par le cabinet de Me ETESSE par un appel de fonds, seront intégralement comptabilisés ou provisionnés extra comptablement au 31 août 2024 pour la détermination du complément de prix comme mentionné ci-avant.

Toutefois, chacune des Parties soussignées conservera, à son entière charge, les honoraires et les frais de ses propres Conseils et auditeurs respectifs.

Le présent protocole d'accord n'est pas soumis à la formalité de l'enregistrement. Seule la décision réitérant la réduction de capital établie par Me Rodolphe ETESSE sera enregistrée.

R.E. J.B. V.B.

La société KERMARIO supportera les impôts dont elle peut être personnellement redevable au titre de la réduction de capital, notamment, le cas échéant, l'impôt sur la plus-value.

Acte d'Avocat

Maître Rodolphe ETESSE, avocat au barreau de SAINT BRIEUC, représentant la société d'avocat RODOLPHE ETESSE – AVOCAT – JURIDIQUE ET FISCAL DE L'ENTREPRISE, dont le siège est 7 Côte Vendel – 22000 SAINT BRIEUC, intervenant aux présentes, a été mandaté par toutes les parties pour rédiger le présent acte d'Avocat après leur avoir donné l'information de ce qu'elles pouvaient être assistées par un avocat distinct.

En vue d'organiser la signature électronique du Protocole, les Parties ont préalablement communiqué à Maître Rodolphe ETESSE leur état civil, le numéro du téléphone portable que chaque signataire utilise personnellement et exclusivement et l'adresse de courriel qu'il utilise personnellement et exclusivement.

Les Parties déclarent qu'est irréfragablement attachée à leur personne, la signature électronique émise par le service *YouSign*, dès lors qu'elles auront reçu le code de déblocage de la clé cryptographique asymétrique émise par le service *YouSign* sur leur numéro de téléphone portable pour appliquer la signature électronique au présent acte reçu sur leur adresse de courriel via l'interface.

Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du présent acte électronique signé, sur le fondement de leur nature électronique.

Les Parties reconnaissent qu'elles ont été destinataires du présent acte et de ses annexes dans leur entier, cette signature valant accusé de réception à la date de signature et paraphe de chaque page, l'entier contenu dudit acte et de ses annexes leur étant dès lors opposable.

Les Parties conviennent que le présent acte électronique signé au moyen de l'apposition d'une signature électronique générée, constitue une preuve littérale au sens de l'article 1365 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

Chacun des signataires déclare et reconnaît que cette signature électronique a la même valeur légale que sa signature manuscrite et que le document ainsi signé électroniquement constitue l'unique original des présentes pour l'ensemble des signataires et qu'il constitue une preuve par écrit au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, et qu'en conséquence, il pourra valablement être opposé aux tiers et produit en justice si besoin.

En conséquence, après avoir recueilli électroniquement leurs signatures sur ledit acte, Maître Rodolphe ETESSE le contresigne, avec l'accord des parties. Conformément à l'article 66-3-1 de la loi du 31 décembre 1971, ce contresignat atteste qu'il a personnellement vérifié l'identité ainsi que la capacité des signataires et pleinement informé l'ensemble des parties sur les conséquences juridiques de cet acte, ce que celles-ci reconnaissent, chacune pour ce qui la concerne.

En cas de difficulté d'exécution des présentes et de leur suite, les parties conviennent de recourir avant toute saisine des juridictions à une convention de procédure participative telle que régie par les articles 2062 à 2068 du Code civil.

R.E. J.B. V.B.

Fait en un exemplaire électronique original, signé et daté électroniquement par l'intermédiaire d'un logiciel sécurisé de signature électronique.

LE 30 SEPTEMBRE 2024

Julien BOUCZO

✓ Certified by  yousign

Vincent BOUCZO

✓ Certified by  yousign

Rodolphe ETESSE

✓ Certified by  yousign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

SAINT-BRIEUC

Le 12/11/2024 Dossier 2024 00069283, référence 2204P01 2024 A 03633

Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro

R.E. J.B. V.B.

V2 Protocole d'accord AES

ID 5c880cdb-955c-4f97-bae5-db14c66552ac
Sending date 2024-09-30 17:31:46 UTC | Expiration date 2024-10-04 21:59:59 UTC

Signed by
Julien BOUCZO

✓ Certified by  yousign

 Cabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE

Sender



TypeUser
ID810f930f-56df-4ebd-bf5c-096939f0391f
First nameRodolphe
Last nameETESSE
Email addressrodolphe.ettesse@avocat.fr
Phone number+33671675690
OrganizationCabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE
IP address90.40.231.233

 Signer

Signer

First nameJulien
Last nameBOUCZO
ID7ed99a63-e731-4fd2-8c95-eeaef963684f
Email addressbouczojulien@hotmail.fr
Phone number+33675408505
IP address109.223.47.57

Authentication

Mode
sms
OTP code
827475
Authentication validated at
2024-09-30 18:38:42 UTC

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at
2024-09-30 18:38:46 UTC
Signature process completed at
2024-09-30 18:38:51 UTC

Document #1

Protocole d'accord AES.pdf

Protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
c1979b33-f53f-4ed9-92e1-908749b57e4f	16eb09bcd6a021d8cc7cfcbb6f191f3ebf85108c25fc89405099247696c8ef2	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
6f5c3af1b1c1fffa525fce4be553eeb2e62507b4e4d8383ceb637835b91ed490

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #2

Extrait du protocole d'accord AES.pdf

Extrait du protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
a466b304-9462-420a-b405-43a82469a625	bd9d2e1c5c5d795b8ec687b9fd55458816727ba791af8216b692467fde4919cc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
90d9ca8c0c56faf8f84da902463b663f6ff8c366d2ab3f02ad79cb0a3a1f7812

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #3

Liste des matériels cédés par AES à la sté BOUCZO ENERGIE.pdf

Liste des matériels cédés par AES à la sté BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
8a5a0b3c-3c0c-4a77-8e59-3ae59706dccb	ceffe2b81ac880f4d94ffd35755fa526afa35aa41ca5468f0c532e21c94b26fc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
74278b07b2d8ca10535764254d24287a950c626520104b260598607dc11ca3ef

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #4

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
98804f68-79da-41e6-9033-e1d30149ffa2	6a2c0dc112b09a17089f541fd9208cf4f0cc48ab55585607120cf2bffa6e64791	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
0232ae395e81886f314cb2eb2ac63b989c25e115731daf97c665890ebeae5277

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #5

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
34b2b579-e80b-4b0c-92a7-1aa6a99bb2d7	c08186c5840e7a72b5059acb0ebd1fffe6490004432554cfab575302b7b6c56a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
6b9f3c474aefc87f085c8adb367ee9e55b7e8152ed4c5d0cd9d7e511ac7eb1dc

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #6

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
257de2d7-bda3-4397-8d72-25728558a852	eb190610654f0b3131be4a00bfdfe9252cda9184b85748cf067c20000a1c657c	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
3e8e03c3fafa632446212722b538aaff785cb8fbd589ad04819b115a42188997

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #7

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
9453a6cb-9077-4907-aaf7-a2d9697ae72e	ac962b2077dc5234e199a599551d4707326927b4ff1364ab6e0c164a620009b5	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
8f6aaccad991aecbf486fbd802202bad8f929bc485266e956da11b355e16e708

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #8

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
653372a7-957a-4e54-aa22-7025a2a4246c	b86afce0fa02be07d58b51eb156f102cbcdab82d8b5dbf3394f5ec8806fb26c3	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
8878929cc3ba79936e552aad7df63848ef4f02589e76c42f4b3858ba58c44168

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #9

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
fda017a1-8c6b-4f5a-bcff-4bf94921b803	5ad448138375e586c625135cd8853efb003c6ca2fc857d36933ce50a689ee968	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Julien BOUCZO

Hash (sha256)
d10c4a4aaddebb3421fbaa106d0e1bf8f77184fa90eb069d9f1f03f88d156f815

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

V2 Protocole d'accord AES

ID 5c880cdb-955c-4f97-bae5-db14c66552ac
Sending date 2024-09-30 17:31:46 UTC | Expiration date 2024-10-04 21:59:59 UTC

Signed by
Vincent BOUCZO

✓ Certified by  yousign

 Cabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE

Sender



TypeUser
ID810f930f-56df-4ebd-bf5c-096939f0391f
First nameRodolphe
Last nameETESSE
Email addressrodolphe.ettesse@avocat.fr
Phone number+33671675690
OrganizationCabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE
IP address90.40.231.233

 Signer

Signer

First nameVincent
Last nameBOUCZO
IDbc9ea703-378b-44ac-9f46-f079605ebc63
Email addressbouczovincent.aes@gmail.com
Phone number+33662927393
IP address176.151.191.122

Authentication

Mode
sms
OTP code
187663
Authentication validated at
2024-09-30 18:08:49 UTC

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at
2024-09-30 18:08:58 UTC
Signature process completed at
2024-09-30 18:09:07 UTC

Document #1
Protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
c1979b33-f53f-4ed9-92e1-908749b57e4f	16eb09bcd6a021d8cc7cfcbfb6f191f3ebf85108c25fc89405099247696c8ef2	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
575ebf594a28ff5a508521170707c844b0716f4211e8151701b31f9158645d7

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #2
Extrait du protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
a466b304-9462-420a-b405-43a82469a625	bd9d2e1c5c5d795b8ec687b9fd55458816727ba791af8216b692467fde4919cc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
9a4af00def6cfdf1ed67431200c568770aafcc26ef260f253fcb0d2b60a03426

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #3
Liste des matériels cédés par AES à la sté BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
8a5a0b3c-3c0c-4a77-8e59-3ae59706dccb	ceffe2b81ac880f4d94ffd35755fa526afa35aa41ca5468f0c532e21c94b26fc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
a58787c46d44615309a519dfb517cb8f4f06c2100ad812b863db2118538b8839

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #4

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
98804f68-79da-41e6-9033-e1d30149ffa2	6a2c0dc112b09a17089f541fd9208cf4f0cc48ab55585607120cf2bff6e64791	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
dc1e5dedf2635bc168d26161dc88de6a539489ca623a48e7d8dddcdd45fc93e3

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #5

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
34b2b579-e80b-4b0c-92a7-1aa6a99bb2d7	c08186c5840e7a72b5059acb0ebd1fffe6490004432554cfab575302b7b6c56a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
9220b47e8eed29590ce6dcf13c2f868208824efc77110fcd512d4881717e093c

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #6

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
257de2d7-bda3-4397-8d72-25728558a852	eb190610654f0b3131be4a00bfdfe9252cda9184b85748cf067c20000a1c657c	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
3ef173d62778bd8acfe945da04cc9c771601fd2cf4ce785f8c3966ae9bf31938

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #7

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
9453a6cb-9077-4907-aaf7-a2d9697ae72e	ac962b2077dc5234e199a599551d4707326927b4ff1364ab6e0c164a620009b5	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
3308d0a7cf64025ad20f4f2ce84acbf9d3308b8bf6406333f94b98b8a989d2dc

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #8

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
653372a7-957a-4e54-aa22-7025a2a4246c	b86afce0fa02be07d58b51eb156f102cbcdab82d8b5dbf3394f5ec8806fb26c3	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
f232c2ecdabb899b73af87e7cc8aa22ad83bea306de2df1b0f0d43b3083cbfafc

Certificate

DN CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #2 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
85dd761e175b1dedcdac02a1d78aa55e5c0156dd3a8c70b364ddf06927058fc

Certificate

DN CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #3 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
6e6d364d3b7bce25f6e57b9335fa1868b82a1b1629e44cd5413b2e615008e412

Certificate

DN CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #4 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
1fd1749c9754106b0061d4bf06eed5a3ee0b7852249d96afe065bb91e58deb6d

Certificate

DN CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #5 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
67e7afe42faa98bd00a7c0d804f6e5001c98d994b07da184f2d419ce064e9dcd

Certificate

DN CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #6 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
5536b8edef82103931c6ef1f56f71f5ab8b0cb7d6d648bfd2a1363a72f1687eb

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #7 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
f9c24cd0aa6ab0e2a495fff09d7880540182e3cd532979fad7ce3c24f5232f00

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #8 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
8a4673bd018e7194c5bc24b157654eff3face616983c19a4af08ab37ad910198

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #9 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
8452855e8125846c8a7bc6148e6efbd389c90ecac2bf9ff7bedc352678f641d2

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #10 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
f6214c08f814735c4e7e91770d4e48f366b16cf25e628b3af3abd2316ba65fa7

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #9

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
fda017a1-8c6b-4f5a-bcff-4bf94921b803	5ad448138375e586c625135cd8853efb003c6ca2fc857d36933ce50a689ee968	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)

15b1704613c0198b6b7ded37cf604a1393b62329cc7ce802fab88e6cd177317a

Certificate

DN

CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983

Hash (sha256)

0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at

2023-12-21 13:31:20 UTC

OID

1.2.250.1.302.1.13.1.0

V2 Protocole d'accord AES

ID 5c880cdb-955c-4f97-bae5-db14c66552ac
Sending date 2024-09-30 17:31:46 UTC | Expiration date 2024-10-04 21:59:59 UTC

Signed by
Rodolphe ETESSE

✓ Certified by  yousign

 Cabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE

Sender



TypeUser
ID810f930f-56df-4ebd-bf5c-096939f0391f
First nameRodolphe
Last nameETESSE
Email addressrodolphe.ettesse@avocat.fr
Phone number+33671675690
OrganizationCabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE
IP address90.40.231.233

 Signer

Signer

First nameRodolphe
Last nameETESSE
ID724772d2-737d-4d06-a408-b1ce5f095223
Email addressrodolphe.ettesse@avocat.fr
Phone number+33671675690
IP address90.40.231.233

Authentication

Modeemail
OTP code190837
Authentication validated at2024-10-01 07:03:45 UTC

Signature

Signature contextIn-person signature
Consent given at2024-10-01 07:03:48 UTC
Signature process completed at2024-10-01 07:03:54 UTC

Document #1
Protocole d'accord AES.pdf
Protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
c1979b33-f53f-4ed9-92e1-908749b57e4f	16eb09bcd6a021d8cc7cfcfb6f191f3ebf85108c25fc89405099247696c8ef2	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
28fcac40683988c92c64ab72d509963f62299c56d2cd831e9148a5778fe576cc

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #2
Extrait du protocole d'accord AES.pdf
Extrait du protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
a466b304-9462-420a-b405-43a82469a625	bd9d2e1c5c5d795b8ec687b9fd55458816727ba791af8216b692467fde4919cc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
46e18afb8745708d3ac17a9f050cbaff7b83fb139b8720400624014c8ec412ba

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #3
Liste des matériels cédés par AES à la sté BOUCZO ENERGIE.pdf
Liste des matériels cédés par AES à la sté BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
8a5a0b3c-3c0c-4a77-8e59-3ae59706dccb	ceffe2b81ac880f4d94ffd35755fa526afa35aa41ca5468f0c532e21c94b26fc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
045b479708be70a8d277ba973850c4c9b1e96c3b8563dc663dfb27515e7fafcc

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #4

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
98804f68-79da-41e6-9033-e1d30149ffa2	6a2c0dc112b09a17089f541fd9208cf4f0cc48ab55585607120cf2bffa6e64791	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
0b58e742764595f617c7e0da63c6fd2fd74ef0875c00a360a725a913cde0a241

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #5

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
34b2b579-e80b-4b0c-92a7-1aa6a99bb2d7	c08186c5840e7a72b5059acb0ebd1fffe6490004432554cfab575302b7b6c56a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
b7fc62a75954666977e32c12326c6ca37ac0c4aef41584bf85c9c059b54f7c15

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #6

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
257de2d7-bda3-4397-8d72-25728558a852	eb190610654f0b3131be4a00bfdfe9252cda9184b85748cf067c20000a1c657c	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
b03b34d8e1d309acde0e22badb79d0072eb7a75154cb85724e2b4b0d7bbf6165

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #7

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
9453a6cb-9077-4907-aa7f-a2d9697ae72e	ac962b2077dc5234e199a599551d4707326927b4ff1364ab6e0c164a620009b5	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
1ec43e5a304051eb411cf19f56fc4260a220b9a274b8c0abffddd88138738973

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #8

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
653372a7-957a-4e54-aa22-7025a2a4246c	b86afce0fa02be07d58b51eb156f102cbcdab82d8b5dbf3394f5ec8806fb26c3	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
26d377f1a01c4abd2071bc91925d5dd80545e0fa64b236709e9d8bb9ce22ddb6

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #9

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
fda017a1-8c6b-4f5a-bcff-4bf94921b803	5ad448138375e586c625135cd8853efb003c6ca2fc857d36933ce50a689ee968	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Rodolphe ETESSE

Hash (sha256)
a4f2ddbdfdbe590ebbeb02211455b624b89a071c9fe9bb858d24c1e5881fd956e

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

STATUTS

DE LA SOCIETE « A.E.S. »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 4.000 euros

Siège social : 6, rue Lucien Rosengart - 22190 PLERIN

RCS SAINT BRIEUC 482.912.672

MIS A JOUR SUITE A LA DECISION DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

TITRE I - FORME - OBJET - DENOMINATION - SIEGE - DUREE - EXERCICE - GERANCE

ARTICLE 1 - Forme

La Société est une Société à responsabilité limitée. Elle est régie par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

ARTICLE 2 – Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- **L'entreprise de plomberie, chauffage, électricité, isolation et climatisation ;**
- **Le commerce et la réparation de tous appareils ménagers, de radio et de télévision ;**
- **Le négoce de tous articles de cadeaux et de luminaire ;**

Et plus généralement,

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

ARTICLE 3 - Dénomination sociale

La dénomination de la Société est : **A.E.S.**

Le nom commercial est « **ARMOR ELECTRICITE SANITAIRES** » et le signe est « **A.E.S.** »

Tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers et notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement des mots « Société à responsabilité limitée » ou de l'abréviation « SARL » de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : **6, rue Lucien Rosengart - 22190 PLERIN.**

ARTICLE 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution ou prorogation anticipée.

ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

ARTICLE 7 – Comptes Courants

La Société peut recevoir de l'associé unique (ou l'associé intéressé s'ils sont plusieurs) et/ou de la gérance des fonds en dépôt, sous forme d'avances en compte courant.

Les conditions et modalités de ces avances, et notamment leur rémunération et les conditions de retrait sont déterminées d'un commun accord entre l'associé unique (ou l'associé intéressé s'il y en a plusieurs) et la Gérance.

ARTICLE 8 - Gérance

La gérance de la Société est assurée pour une durée indéterminée par **Monsieur Vincent BOUCZO.**

La gérance exercera ses fonctions dans les conditions prévues au titre III des présents statuts.

TITRE II - APPORTS - CAPITAL - PARTS SOCIALES

ARTICLE 9 - Apports

Lors de la constitution de la société, il a été effectué les apports suivants ci-après :

Apport en numéraire

Monsieur Julien BOUCZO a apporté une somme en espèces de 3.600 euros.

Monsieur Vincent BOUCZO a apporté une somme en espèces de 3.600 euros.

Et Madame Marie-Claude HEURTEL épouse BOUCZO a apporté une somme en espèces de 800 euros.

ARTICLE 10 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE (4.000) et est divisé en 250 parts de SEIZE (16) euros de valeur nominale, numérotées de 226 à 450 et de 476 à 500 inclus, entièrement souscrites et libérées et attribuées en totalité à la société BOUCZO GERANCE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 214 000 euros, ayant son siège social 11 Allée Chaban-Delmas – 22000 SAINT-BRIEUC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 833 871 239, associé unique.

ARTICLE 11 – Modification du capital social

I - Augmentation du capital

Modalités de l'augmentation du capital

Le capital social peut, en vertu d'une décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés être augmenté, en une ou plusieurs fois, en représentation d'apports en nature ou en numéraire, ou par incorporation de tout ou partie des bénéfices ou réserves disponibles, au moyen de la création de parts sociales nouvelles ou de l'élévation de la valeur nominale des parts existantes.

II - Réduction du capital social

1 - Le capital social peut être réduit, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

2 - Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, le montant des capitaux propres de la Société devient inférieur à la moitié du capital social, l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale extraordinaire des associés, décident dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, s'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, et sous réserve des dispositions relatives au montant minimum du capital, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pu être reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital. En cas d'inobservation des prescriptions ci-dessus, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Il en est de même si les associés n'ont pu valablement délibérer. Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution de la Société, si au jour où il statue la régularisation a été effectuée.

ARTICLE 12 - Représentation des parts sociales - Obligations nominatives

I - Représentation des parts sociales

Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables. Les droits de l'associé dans la Société résultent seulement des présents statuts, des actes modificatifs ultérieurs et des cessions de parts régulièrement notifiés et publiés.

La Société peut émettre des parts sociales en rémunération des apports en industrie qui lui sont effectués. Ces parts sont émises sans valeur nominale et ne sont pas prises en compte pour la formation du capital social.

Vincent BOUCZO

✓ Certified by  yousign

Les parts sociales d'industrie sont attribuées à titre personnel. Elles ne peuvent être cédées et sont annulées en cas de décès de leur titulaire comme en cas de cessation des prestations dues par ledit titulaire.

II - Obligations nominatives

Si la Société est dotée d'un Commissaire aux comptes et que les comptes des trois derniers exercices de 12 mois ont été régulièrement approuvés, elle pourra émettre des obligations nominatives, dans les conditions et sous les réserves édictées par la réglementation en vigueur, sans pour autant pouvoir procéder à une offre au public.

L'émission des obligations nominatives est décidée par l'assemblée générale des associés, dans les conditions de majorité requises pour les décisions ordinaires. Si le capital de la Société est entièrement libéré, l'assemblée générale peut déléguer au Gérant le pouvoir de procéder à l'émission des obligations nominatives.

Une notice relative aux conditions de l'émission et un document d'information, conformes aux dispositions des articles R 223-7 et R 223-9 du Code de commerce, sont mis à la disposition des souscripteurs lors de chaque émission.

Pour la défense de leurs intérêts, les obligataires sont regroupés en une masse dotée de la personnalité morale et représentée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, sans que les représentants puissent être plus de trois, et sont appelés à se réunir en assemblée générale, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Cession - Transmission

I – Cession

Les cessions de parts doivent être constatées par écrit.

La cession n'est opposable à la Société que dans les formes prévues par l'article 1690 du Code civil ou par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de cette formalité et, en outre, après publicité au Greffe du tribunal de commerce.

Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions de parts au profit de tiers étrangers à la Société autres que le conjoint, les ascendants ou descendants d'un associé, sont soumises à agrément dans les conditions prévues par les dispositions de la loi et du décret sur les Sociétés commerciales.

II - Transmission

En cas de décès de l'associé unique, la Société continue de plein droit entre ses ayants droit ou héritiers, et, le cas échéant, son conjoint survivant.

III - Dissolution de la communauté

En cas de dissolution de la communauté de biens existant entre l'associé unique et son conjoint, la Société continue soit avec un associé unique, si les parts sociales sont attribuées en totalité à l'un des époux, soit avec deux associés si lesdites parts sont partagées entre les époux.

ARTICLE 14 - Indivisibilité des parts sociales

En cas de pluralité d'associés, les copropriétaires de parts sociales indivises sont tenus de désigner l'un d'entre eux pour les représenter auprès de la Société ; à défaut d'entente, il appartient à l'indivisaire le plus diligent de faire désigner par justice un mandataire chargé de les représenter.

En cas de démembrement du droit de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-propiétaire pour les décisions extraordinaires.

Cependant, les titulaires de parts sociales dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote lors des décisions collectives des associés, et notamment prévoir, sous réserve du droit, pour l'usufruitier, de voter pour toutes les décisions relatives à l'affectation des résultats, que le droit de vote sera exercé par l'usufruitier pour toutes les décisions autres que l'affectation des résultats. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective adoptée après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la Poste faisant foi de la date d'expédition.

Quel que soit le titulaire des droits de vote, le nu-propiétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives. Ils doivent être convoqués à toutes les assemblées et disposent du même droit d'information.

ARTICLE 15 - Décès ou incapacité d'un associé

La Société n'est pas dissoute par le décès ou l'incapacité frappant l'associé unique ou l'un des associés.

TITRE III - GERANCE

ARTICLE 16 - Pouvoirs de la Gérance

16-1 Nomination

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

16-2 Gestion des biens et affaires de la Société

Le ou les Gérants sont tenus de consacrer le temps et les soins nécessaires aux affaires sociales. Chacun d'eux peut, sous sa responsabilité personnelle, déléguer temporairement ses pouvoirs à toute personne de son choix pour un ou plusieurs objets spéciaux et limités.

Le ou les Gérants sont expressément habilités à mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions impératives de la loi et des règlements, sous réserve de ratification de ces modifications par décision des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales.

La Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de Gérants, dans les rapports avec les tiers, chacun des Gérants peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la Société et dispose des mêmes pouvoirs que s'il était Gérant unique.

En cas de pluralité de Gérants, chaque co-gérant dispose du droit de s'opposer à toute opération non encore conclue.

L'opposition formée par l'un d'eux aux actes de son ou de ses co-gérants est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi que ces derniers ont eu connaissance de celle-ci. La conclusion des opérations s'apprécie différemment selon le type d'opérations visées.

En matière contractuelle, l'opposition doit intervenir avant l'échange des consentements.

Pour les actions en justice engagées par la Société, la date limite de validité de l'opposition correspond à la date de dépôt de la requête au greffe du Tribunal compétent.

L'opposition du co-gérant peut être faite sous une forme quelconque pourvu qu'elle soit nettement affirmée.

Le Gérant, ou chacun des Gérants s'ils sont plusieurs, a la signature sociale, donnée par les mots « Pour la Société - Le Gérant », suivis de la signature du Gérant.

16-3 Représentation de la Société

Dans ses rapports avec les tiers, la Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société et agir en son nom en toute circonstance, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

ARTICLE 17 - Cessation des fonctions des Gérants

Le ou les Gérants sont révocables par décision de l'associé unique ou par une décision collective des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts. Enfin, en cas de pluralité d'associés, un Gérant peut être révoqué par le Président du Tribunal de Commerce, pour cause légitime, à la demande de tout associé.

Les fonctions du ou des Gérants cessent par décès, interdiction, déconfiture, faillite personnelle, incompatibilité de fonctions ou révocation. Le Gérant peut également résilier ses fonctions mais seulement en prévenant l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, chacun des associés trois mois à l'avance.

La cessation des fonctions du ou des Gérants n'entraîne pas dissolution de la Société.

L'associé unique (ou les associés s'ils sont plusieurs) procède(nt) au remplacement du ou des Gérants sur convocation, soit du Gérant restant en fonction, soit du Commissaire aux comptes s'il en existe un, soit par un Mandataire de justice à la requête de l'associé le plus diligent. Un ou plusieurs associés représentant le quart du capital peuvent demander la réunion d'une assemblée.

En cas de vacance de la gérance, pour quelque cause que ce soit, et notamment en cas de décès, de démission, de révocation ou de placement sous tutelle du Gérant unique, tout associé ou le Commissaire aux comptes de la Société peut convoquer l'assemblée des associés, à la seule fin de remplacer le Gérant décédé dans les conditions de forme et de délai précisées par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, le délai de convocation de l'assemblée générale est réduit de 15 à 8 jours.

ARTICLE 18 - Rémunération de la gérance

Chacun des Gérants a droit, en rémunération de ses fonctions, à un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel à passer par frais généraux.

Les modalités d'attribution de cette rémunération, ainsi que son montant, sont fixés par décision de l'associé unique ou décision ordinaire des associés. La gérance a droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements.

ARTICLE 19 - Conventions entre la Société et la gérance ou un associé

1 - Les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales (article L 223-20 du Code de commerce), qui interviennent directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses Gérants ou associés, sont soumises à la procédure d'approbation prévue par la loi. Ces dispositions s'appliquent aux conventions passées avec une Société dont un associé indéfiniment responsable, un Gérant, un administrateur, un Directeur Général, un membre du Directoire ou un membre du Conseil de surveillance, est également associé ou Gérant de la SARL.

2 - Lorsque la Société n'est pas pourvue de Commissaire aux comptes, les conventions conclues par le Gérant non associé sont soumises à l'approbation préalable de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

3 - La procédure d'approbation et de contrôle prévue par la loi ne s'applique pas aux conventions conclues par l'associé unique, Gérant ou non. Toutefois, le Gérant non associé ou le Commissaire aux comptes, s'il en existe un, doivent établir un rapport spécial.

4 - Les conventions conclues par l'associé unique ou par le Gérant non associé doivent être répertoriées dans le registre des décisions de l'associé unique.

5 - A peine de nullité du contrat, il est interdit aux Gérants ou aux associés autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle des découverts en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. Cette interdiction s'applique également aux représentants légaux des personnes morales associées, aux conjoints, ascendants et descendants des Gérants ou associés personnes physiques, ainsi qu'à toute personne interposée.

TITRE IV - DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE OU DES ASSOCIES

ARTICLE 20 – Décisions de l'associé unique ou des associés

1 - L'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi aux associés réunis en assemblée générale. Il ne peut déléguer ses pouvoirs.

Vincent BOUCZO

✓ Certified by  ysign

2 - Les décisions de l'associé unique sont constatées dans un registre côté et paraphé dans les mêmes conditions que le registre des procès-verbaux des assemblées.

3 - En cas de pluralité d'associés, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède. Dans l'exercice de son droit de participer aux décisions collectives, chaque associé a le droit de se faire représenter par un autre associé, sauf si les associés sont au nombre de deux, ou par son conjoint à moins que la Société ne comprenne que les deux époux, ou par toute autre personne de son choix.

4 - Les décisions collectives des associés sont prises en assemblées. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 21 - Information de l'associé unique ou des associés

1 - L'associé unique non-gérant, indépendamment de son droit d'information préalable à l'approbation annuelle des comptes, peut à toute époque, prendre connaissance au siège social des documents prévus par la loi et relatifs aux trois derniers exercices sociaux.

2 - Lorsque la Société comporte plusieurs associés, l'étendue et les modalités de leurs droits d'information et de communication sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TITRE V - CONTROLE DE LA SOCIETE

ARTICLE 22 - Commissaires aux comptes

La nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire est obligatoire dans les cas prévus par la loi et les règlements, dans le cadre d'un audit légal classique ou de l'audit légal réservé aux petites entreprises. Elle est facultative dans les autres cas.

En cas de pluralité d'associés, la nomination d'un Commissaire aux comptes peut également être décidée par décision ordinaire des associés. Elle peut aussi être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital.

Enfin, une minorité d'associés représentant au moins un tiers du capital peut obtenir la nomination d'un Commissaire aux comptes sur demande motivée auprès de la Société.

Le Commissaire aux comptes exerce ses fonctions dans les conditions prévues par la loi.

TITRE VI - COMPTES SOCIAUX - BENEFICES - DIVIDENDES

ARTICLE 23 – Comptes sociaux

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, la gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Elle dresse également le bilan, le compte de résultat et l'annexe, en se conformant aux dispositions légales et réglementaires.

Elle établit également un rapport de gestion exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, l'évolution prévisible de cette situation, les événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport et enfin les activités en matière de recherche et de développement.

ARTICLE 24 – Affectation et répartition des résultats

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, ainsi que tous amortissements provisions, constituent le bénéfice.

Il est fait, sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un compte de réserve dite « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

Le bénéfice distribuable est attribué à l'associé unique. Lorsque la Société comprend plusieurs associés, la part attribuée aux associés sur ce bénéfice est déterminée par l'assemblée générale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'associé unique ou décidées par l'assemblée générale.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans les neuf mois de la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'associé unique ou l'assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves disponibles en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

De même, l'associé unique ou l'assemblée générale peut décider d'affecter en totalité ou en partie les sommes distribuables aux réserves ou au report à nouveau.

Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite d'une telle distribution, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes de l'exercice, s'il en existe, sont inscrites au report à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à apurement complet.

TITRE VII - PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION - CONTESTATIONS

ARTICLE 25 - Prorogation

Un an au moins avant la date d'expiration de la Société, l'associé unique ou les associés doivent décider si la Société doit être prorogée ou non.

ARTICLE 26 – Dissolution – Liquidation

1 - La Société est dissoute à l'arrivée du terme statuaire, sauf prorogation régulière, et en cas de survenance d'une cause légale de dissolution.

2 - Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé personne morale, la dissolution pour quelque cause que ce soit, entraîne dans les conditions prévues par l'article 1844-5 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine social à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

3 - Lorsque la Société comporte un associé personne physique ou plusieurs associés, la dissolution entraîne sa liquidation. Sa dénomination doit alors être suivie des mots « Société en liquidation ». Le ou les Liquidateurs sont nommés par la décision qui prononce la dissolution. La collectivité des associés garde les mêmes attributions qu'au cours de la vie sociale, mais les pouvoirs du ou des Gérants, comme ceux des Commissaires aux comptes s'il en existe, prennent fin à compter de la dissolution. Le ou les Liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions légales, pour réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés. Les associés sont convoqués en fin de liquidation pour statuer sur les comptes définitifs, sur le quitus du ou des Liquidateurs et la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

ARTICLE 27 - Contestations

Toutes les contestations relatives aux affaires sociales susceptibles de surgir pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

CERTIFIE CONFORME

L'associé unique

La société BOUCZO GERANCE
Représentée par son gérant Vincent BOUCZO

Vincent BOUCZO

✓ Certified by  yousign

V2 Protocole d'accord AES

ID 5c880cdb-955c-4f97-bae5-db14c66552ac
Sending date 2024-09-30 17:31:46 UTC | Expiration date 2024-10-04 21:59:59 UTC

Signed by
Vincent BOUCZO

✓ Certified by  yousign

 Cabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE

Sender



TypeUser
ID810f930f-56df-4ebd-bf5c-096939f0391f
First nameRodolphe
Last nameETESSE
Email addressrodolphe.ettesse@avocat.fr
Phone number+33671675690
OrganizationCabinet d'Avocat Rodolphe ETESSE
IP address90.40.231.233

 Signer

Signer

First nameVincent
Last nameBOUCZO
IDbc9ea703-378b-44ac-9f46-f079605ebc63
Email addressbouczovincent.aes@gmail.com
Phone number+33662927393
IP address176.151.191.122

Authentication

Mode
sms
OTP code
187663
Authentication validated at
2024-09-30 18:08:49 UTC

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at
2024-09-30 18:08:58 UTC
Signature process completed at
2024-09-30 18:09:07 UTC

Document #1
Protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
c1979b33-f53f-4ed9-92e1-908749b57e4f	16eb09bcd6a021d8cc7cfcbb6f191f3ebf85108c25fc89405099247696c8ef2	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
575ebf594a28ff5a508521170707c844b0716f4211e8151701b31f9158645d7

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #2
Extrait du protocole d'accord AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
a466b304-9462-420a-b405-43a82469a625	bd9d2e1c5c5d795b8ec687b9fd55458816727ba791af8216b692467fde4919cc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
9a4af00def6cfdf1ed67431200c568770aafcc26ef260f253fcb0d2b60a03426

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #3
Liste des matériels cédés par AES à la sté BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
8a5a0b3c-3c0c-4a77-8e59-3ae59706dccb	ceffe2b81ac880f4d94ffd35755fa526afa35aa41ca5468f0c532e21c94b26fc	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
a58787c46d44615309a519dfb517cb8f4f06c2100ad812b863db2118538b8839

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #4

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

Bons de commande en cours des matériels achetés par AES.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
98804f68-79da-41e6-9033-e1d30149ffa2	6a2c0dc112b09a17089f541fd9208cf4f0cc48ab55585607120cf2bff6e64791	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
dc1e5dedf2635bc168d26161dc88de6a539489ca623a48e7d8dddcdd45fc93e3

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #5

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

Montant des sommes à facturer aux clients repris par la société BOUCZO ENERGIE.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
34b2b579-e80b-4b0c-92a7-1aa6a99bb2d7	c08186c5840e7a72b5059acb0ebd1fffe6490004432554cfab575302b7b6c56a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
9220b47e8eed29590ce6dcf13c2f868208824efc77110fcd512d4881717e093c

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #6

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

tableau des acomptes 30-09-2024 16-46.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
257de2d7-bda3-4397-8d72-25728558a852	eb190610654f0b3131be4a00bfdfe9252cda9184b85748cf067c20000a1c657c	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
3ef173d62778bd8acfe945da04cc9c771601fd2cf4ce785f8c3966ae9bf31938

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #7

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

Lettre de démission - M. Julien BOUCZO.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
9453a6cb-9077-4907-aaf7-a2d9697ae72e	ac962b2077dc5234e199a599551d4707326927b4ff1364ab6e0c164a620009b5	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
3308d0a7cf64025ad20f4f2ce84acbf9d3308b8bf6406333f94b98b8a989d2dc

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #8

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

Statuts AES en EURL mis à jour.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
653372a7-957a-4e54-aa22-7025a2a4246c	b86afce0fa02be07d58b51eb156f102cbcdab82d8b5dbf3394f5ec8806fb26c3	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
f232c2ecdabb899b73af87e7cc8aa22ad83bea306de2df1b0f0d43b3083cbfafc

Certificate

DN CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #2 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
85dd761e175b1dedcdac02a1d78aa55e5c0156dd3a8c70b364ddf06927058fc

Certificate

DN CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #3 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
6e6d364d3b7bce25f6e57b9335fa1868b82a1b1629e44cd5413b2e615008e412

Certificate

DN CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #4 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
1fd1749c9754106b0061d4bf06eed5a3ee0b7852249d96afe065bb91e58deb6d

Certificate

DN CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #5 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
67e7afe42faa98bd00a7c0d804f6e5001c98d994b07da184f2d419ce064e9dcd

Certificate

DN CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	Generated at 2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256) 0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	OID 1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #6 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
5536b8edef82103931c6ef1f56f71f5ab8b0cb7d6d648bfd2a1363a72f1687eb

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #7 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
f9c24cd0aa6ab0e2a495fff09d7880540182e3cd532979fad7ce3c24f5232f00

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #8 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
8a4673bd018e7194c5bc24b157654eff3face616983c19a4af08ab37ad910198

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #9 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
8452855e8125846c8a7bc6148e6efbd389c90ecac2bf9ff7bedc352678f641d2

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Signature #10 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)
f6214c08f814735c4e7e91770d4e48f366b16cf25e628b3af3abd2316ba65fa7

Certificate

DN
CN=YOUISIGN, C=FR, O=YOUISIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983
Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at
2023-12-21 13:31:20 UTC
OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0

Document #9

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

Appel de fonds_DE4703_A.E.S..pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
fda017a1-8c6b-4f5a-bcff-4bf94921b803	5ad448138375e586c625135cd8853efb003c6ca2fc857d36933ce50a689ee968	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Vincent BOUCZO

Hash (sha256)

15b1704613c0198b6b7ded37cf604a1393b62329cc7ce802fab88e6cd177317a

Certificate

DN

CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983

Hash (sha256)

0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

Generated at

2023-12-21 13:31:20 UTC

OID

1.2.250.1.302.1.13.1.0